

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire.

Etaient présents : Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_13

OBJET : Election du maire

M. Gilles LARRIEU, 1^{er} adjoint par suppléance du Maire, laisse la présidence au membre le plus âgé du Conseil Municipal.

Ce dernier invite l'assemblée à procéder à l'élection du maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 : le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Sylvie BOREL et M. Gilles LARRIEU se proposent au poste de maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
 - Sylvie BOREL : 8
 - Gilles LARRIEU : 7
- majorité absolue : 8

Mme Sylvie BOREL, ayant obtenu 8 voix, est proclamée Maire, à la majorité absolue.

OBJET : Création des postes d'adjoints

Mme Sylvie BOREL, élue maire prend la présidence de la séance et invite le Conseil Municipal à procéder à la création des postes d'adjoints. Elle rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Elle indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil

AR PREFECTURE

062-218200285-20210430-D2021_13-DE
Reçu le 03/05/2021

Municipal, soit quatre. Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal fixe à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

OBJET : Election des adjoints

Madame le Maire procède au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après appel de candidature, M. Bernard BLATCHÉ se propose au poste de premier adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 1
- bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

M. Bernard BLATCHÉ, ayant obtenu 13 voix, est proclamé premier adjoint au maire, à la majorité absolue.

- Election du deuxième adjoint :

Après appel de candidature, M. François PURCHA se propose au poste de deuxième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 2
- bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

M. François PURCHA, ayant obtenu 9 voix, est proclamé deuxième adjoint au maire, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

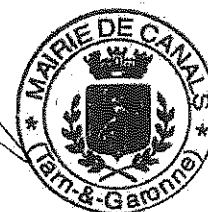
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : 03.05.2021
Certifié exécutoire le : 03.05.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE et Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER.

Etaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_14

OBJET : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux Adjointes au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Sous réserve que les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire soient pris;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet à la date exécutoire de la délibération de l'élection des Adjointes, à savoir au **03/05/2021**, et sous réserve que les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire soient pris, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire :

- Strate de 500 à 999 habitants : taux maximal de 10,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Cette indemnité sera attribuée à M. Bernard BLATCHE 1^{er} Adjoint et à M. François PURCHA 2^{ème} Adjoint.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : 03.05.2021
Certifié exécutoire le : 03.05.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR PREFECTURE

062-216200285-20210430-D2021_14-DE
Reçu le 03/05/2021

ARRONDISSEMENT : MONTAUBAN
CANTON : VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE de CANALS

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)
(Article 78 de la loi 2002 -276 du 27 février 2002 - article L. 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION : 786 habitants (en vigueur au 01/01/2021)
(art L 2123-23 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation = 1 567,43 € + 416,17 € x 2 = 2 399.77 € / mois

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Sylvie BOREL Maire	40,30	+ 0	40,30

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	Total en %
1er adjoint : Bernard BLATCHE	10,70	0	10,70
2ème adjoint : François	10,70	0	10,70
TOTAL	21.40	0	21.40

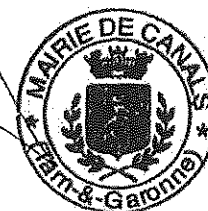
Enveloppe globale : 61.70 % (de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique)

(% indemnité du maire + % total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Fait à Canals, le 03 mai 2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE et Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER.

Etaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_15

OBJET : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Mme le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et jusqu'à un montant de 30 000 € HT.
- 2) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, jusqu'à un montant de 10 000 € ;
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 7) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : 03.05.2021
Certifié exécutoire le : 03.05.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE et Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER.

Etaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_16

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie 82 (SDE)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la complétude du Conseil Municipal, il importe de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune au Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne auquel elle est adhérente.

Se proposent M. François PURCHA délégué titulaire et M. Bernard BLATCHE délégué suppléant.
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

M. François PURCHA, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué titulaire, à la majorité absolue.
M. Bernard BLATCHE, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué suppléant, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : *du 05.2021*
Certifié exécutoire le : *du 05.2021*

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE et Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER.

Étaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_17

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Grisolles (SIAEP)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la complétude du Conseil Municipal, il importe de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Grisolles auquel elle est adhérente.

Se proposent Mme Sylvie BOREL et M. François PURCHA délégués titulaires, M. Bernard BLATCHE et M. Stéphane FINANCE délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Mme Sylvie BOREL, ayant obtenu 15 voix, est proclamé déléguée titulaire, à la majorité absolue.

M. François PURCHA, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué titulaire, à la majorité absolue.

M. Bernard BLATCHE, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué suppléant, à la majorité absolue.

M. Stéphane FINANCE, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué suppléant, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

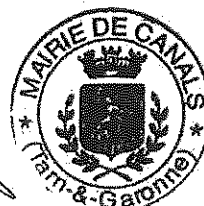
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : 04.05.2021
Certifié exécutoire le : 04.05.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR PREFECTURE

062-218200285-20210430-D2021_18-DE
Regu le 04/05/2021

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE et Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER.

Etaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_18

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Assainissement Garonne (SMAG)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la complétude du Conseil Municipal, il importe de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la commune au Syndicat Mixte Assainissement Garonne (SMAG) auquel elle est adhérente.

Se proposent Mme Sylvie BOREL et M. Serge CAZALON délégués titulaires, M. Bernard BLATCHÉ et M. François PURCHA délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Mme Sylvie BOREL, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **déléguée titulaire**, à la majorité absolue.
M. Serge CAZALON, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué titulaire**, à la majorité absolue.
M. Bernard BLATCHÉ, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué suppléant**, à la majorité absolue.
M. François PURCHA, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué suppléant**, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : du . 05. 2021
Certifié exécutoire le : du . 05. 2021

Le Maire,

Sylvie BOREL,



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE et Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER.

Étaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_19

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de la complétude du Conseil Municipal, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres dans le cadre des marchés publics et ce pour la durée du mandat.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission doit être composée :

- D'un Président : le Maire ou son représentant,
- De trois membres titulaires et de trois membres suppléants du Conseil Municipal, par vote à bulletin secret.

Se proposent, dans l'ordre, Mm Serge CAZALON, Denis THAU, M. François PURCHA, membres titulaires et Mm Bernard BLATCHÉ, Frédéric WEBER, Mme Patricia ZANUSSO membres suppléants.

Vu l'article L2121-21 du CGCT, comme une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre des propositions et pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire donne lecture de la composition de la commission, à savoir :

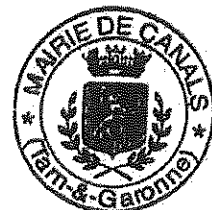
- **Trois membres titulaires :**
 - . M. Serge CAZALON
 - . M. Denis THAU
 - . M. PURCHA François
- **Trois membres suppléants :**
 - . M. Bernard BLATCHÉ
 - . M. Frédéric WEBER
 - . Mme Patricia ZANUSSO

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : *du 05.2021*
Certifié exécutoire le : *du 05.2021*

Le Maire,
Sylvie BOREL.

AR PREFECTURE

082-218200285-20210430-D2021_20-DE

Regu le 06/05/2021

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30/04/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le 30 avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Patricia FINANCE et Mm Gilles LARRIEU, Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Yanis GANO, Frédéric WEBER.

Étaient absents excusés : néant

Mme Michelle CAZABAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_20

OBJET : Désignation du « Correspondant Défense »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de la complétude du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner le « Correspondant Défense ».

M. Denis THAU se propose.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme M. Denis THAU « Correspondant Défense ».

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 03/05/2021

Publié ou notifié le : 06.05.2021
Certifié exécutoire le : 06.05.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.

